



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. LACROIX Bernard, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, M. VILLALONGA Jérémy, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme FRAY Monique, Mme LEPVRIER Isabelle, et Mme VILLARD Milène.

Procurations : Mme FRAY Monique a donné procuration M. André PAUL, Mme LEPVRIER Isabelle à M. Alban GUILLEMIN et Mme VILLARD Milène à Mme FOURNET Claudine.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : 2023-019 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DES SOINS ET DE MEDECINE DE L'HOPITAL DE LARGENTIERE :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur Patrick BELGHIT, Président de l'Association Familiale Laïque du Sud-Ardèche au sujet de la fermeture de soins et de médecine

Monsieur le Maire, Mmes et Mrs les élus,

Comme vous le savez, l'État, par l'intermédiaire de l'ARS et du Directeur du centre hospitalier d'Aubenas, a prévu de transférer définitivement les 30 lits de soins de suite et les 8 lits de médecine de l'hôpital de Largentière à Aubenas. Ce transfert met les usagers de votre commune dans l'obligation de se rendre à Aubenas ou un de ses satellites, voire de choisir celui de Joyeuse, pour rester proche de leur famille. C'est aussi la perte d'emplois puisque une partie du personnel est mutée, elle va entraîner d'autres pertes, notamment dans les services publics de proximité, mais aussi dans les commerces locaux.

Nous ne contestons pas le fait que le manque de médecins est un problème important pour la vie de ce service. Mais, en dehors de grands discours, peu de recherches ont été menées pour sortir notre secteur de cette zone blanche médicale. Et surtout, il ne semble guère avoir été proposé de renforcer les équipes médicales de l'hôpital à de potentiels médecins cherchant à s'installer dans notre région. Plusieurs ont rencontré le Directeur du CHARME.

Alors que les coûts de l'énergie explosent, que la lutte contre le dérèglement climatique est prônée par une grande majorité des citoyennes et citoyens, que chaque voiture thermique qui circule amène plus de polluants, ce qui génère des maladies pulmonaires notamment, ce choix va à l'encontre du bien-être de vos concitoyens. Car, pour visiter leur parent hospitalisé à Aubenas, voire Vals les Bains, peut-être Thueyts ou Burzet, tous dépendent du CHARME, les familles auront à se déplacer bien plus loin, ainsi que les amis. Ne doit-on pas prendre en compte cette situation devant l'avenir de nos enfants ?

Les services de soins de proximité ont été construits, en France, suite aux choix fondamentalement sociaux du Conseil National de la Résistance qui a entraîné la création de la Sécurité Sociale que tous les pays nous ont convoitée. La solidarité a été un ferment de cette création, elle est essentielle à la qualité de vie dans une commune, aux meilleures relations entre les personnes, vous le savez. Les représentants des usagers de l'hôpital de Largentière ont dénoncé ce choix de transfert, de fermeture, inacceptable à toute personne au raisonnement humain et non financier. Ils ont écrit au Préfet et au Président du Conseil Départemental. Aucun n'a daigné répondre à leur courrier. Ils ont engagé parallèlement un combat pour le maintien de ces services, soutenus par des élus locaux, la coordination de hôpitaux de proximité d'Aubenas, leurs propres associations, et des habitantes et habitants du Val de Ligne. Une pétition circule qui reçoit un soutien quasi-total des Vivaroises et Vivarois. Ces représentants vous invitent à soutenir leur action en prenant une motion de votre conseil municipal exigeant le maintien des services de soins de suite et de médecine à Largentière ou Rocher.

Je reste à votre disposition pour présenter la situation réelle à votre conseil.

Croyez, Mesdames et Messieurs les élus, au profond engagement des Représentants des Usagers dans la défense des usagers des services publics de proximité.

*Patrick Belghit
Président de la Commission des Usagers de
l'hôpital de Rocher-Largentière*

Monsieur le Maire précise que l'hôpital de proximité est Aubenas et que la prise en charge des patients de l'Hôpital Rocher-Largentière n'était assuré par le manque de permanence médicale et de soins.

Le soutien du conseil municipal doit se situer sur le centre hospitalier d'Aubenas.

En effet, sans un centre hospitalier « fort », les hôpitaux locaux ne seront pas en mesure d'assurer une prise en charge correcte des résidents et des patients.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

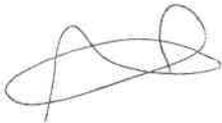
- 4 voix pour
- 13 voix contre
- et 2 abstentions

Rejette cette motion.

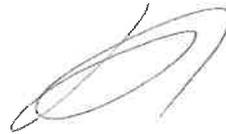
Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	16
Nombre de votants:	19
Pour :	04
Contre :	13
Abstention :	02

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Largentière, le 27 Février 2023,
Le Maire,

La Secrétaire de séance



Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.